

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019**

**Rapporteur :**

**Madame Marie-Thérèse LE ROY**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019 (accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Affiliation au Centre de Remboursement du CESU**

**Il s'agit de s'affilier au Centre de Remboursement Chèques Emploi Service Universel (CRCESU) pour Quimper Bretagne Occidentale afin d'accepter les Chèques Emploi Service Universel (CESU) comme moyen de paiement sur les structures petite enfance.**

\*\*\*

Le CESU a été créé en 2005 pour favoriser les services à la personne. Le CESU préfinancé est un titre de paiement émis par l'une des six structures habilitées par la DGE (Direction Générale des Entreprises). Il est alors possible de rémunérer en CESU préfinancés toutes les personnes qui travaillent au domicile de l'usager et, lorsqu'il s'agit de gardes d'enfant, à l'extérieur du domicile.

Jusqu'au 31 décembre 2018, chaque commune disposait d'une affiliation avec le CRCESU. Avec le transfert de compétence à Quimper Bretagne Occidentale, il convient de créer une affiliation au titre de Quimper Bretagne Occidentale, pour permettre aux usagers de payer leur la prestation pour les établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- l'Arche de Noé de Quimper
- Les Petits Mousses de Quimper
- L'accueil familial de Quimper
- La halte-garderie Le Jardin des Lutins de Quimper
- La halte-garderie La Fontaine de Quimper
- La halte-garderie du pôle enfance de Quimper
- La Maison de la Petite Enfance de Quimper
- Le multi accueil Bambi d'Ergué Gabéric
- Le multi accueil de Briec
- Le multi accueil Plom D'api de Plomelin.

Le coût pour la collectivité varie entre 0,40% et 2,60% du remboursement suivant l'organisme émetteur du chèque, le volume des opérations et le circuit de traitement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter le paiement par Chèques Emploi Service Universel pour les établissements d'accueil du jeune enfant de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à s'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.